

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*



**Commune de  
La Chapelle des Marais  
(Loire-Atlantique)**

*2026 03 29*

***L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de MARS à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire de la Chapelle des Marais.***

***Date de convocation : le 16 mars 2026***

***Nombre de conseillers  
en exercice : 27  
présents : 26  
votants : 27***

***Appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.***

**Présents :**

***Nicolas BRAULT-HALGAND - Audrey BODET - Stéphanie BROUSSARD - Céline CHANTREL FOURE - Catherine CHAUSSE - Xavier DEHANT - Jacques DELALANDE - Nicolas DEUX - Davy GRIGRI - Christian GUIHARD - Mylène GUIHENEUF - Flavie HALGAND - Gwendoline HELLEC - Cyrille HERVY - Nathalie HERVY - Jean-François JOSSE - François LE GUICHET - Nadine LEMEIGNEN - Claire LE VELLY - Jonathan MARTIN - Lydia NICOLAS - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Bertrand PITON - Matthieu SAJOT - Sandrine VIGNOL***

**Absents ayant donné procuration :**

***Sébastien LOGODIN ayant donné procuration à Jean-François JOSSE***

***Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sandrine VIGNOL est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.***

**- D2026 03 29 - ELECTION DES ADJOINTS**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal n° D2026-03-28 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8,**

**Considérant que :**

- Dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, loi du 27 décembre 2019).
- Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste

ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.  
Conformément à l'ordre du jour de la présence séance, il est dès lors  
procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Après un appel de candidature, la listes de candidats est la suivante :

- Liste de Flavie HALGAND composée de :
  - 1<sup>ère</sup> adjointe : Flavie HALGAND
  - 2<sup>e</sup> adjoint : Jean-François JOSSE
  - 3<sup>e</sup> adjointe : Sandrine VIGNOL
  - 4<sup>e</sup> adjoint : Cyrille HERVY
  - 5<sup>e</sup> adjointe : Christelle PERRAUD
  - 6<sup>e</sup> adjoint : Gilles PERRAUD
  - 7<sup>e</sup> adjointe : Nadine LEMEIGNEN
  - 8<sup>e</sup> adjoint : Bertrand PITON

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son  
enveloppe fermée contenant son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 27
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

La liste de Flavie HALGAND a obtenu 27 (vingt-sept) voix, et donc la  
majorité absolue des suffrages exprimés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et  
L 2121-21 du CGCT,

\* Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats  
figurant sur la liste ci-après, dans l'ordre de cette liste :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Flavie HALGAND
- 2<sup>e</sup> adjoint : Jean-François JOSSE
- 3<sup>e</sup> adjointe : Sandrine VIGNOL
- 4<sup>e</sup> adjoint : Cyrille HERVY
- 5<sup>e</sup> adjointe : Christelle PERRAUD
- 6<sup>e</sup> adjoint : Gilles PERRAUD
- 7<sup>e</sup> adjointe : Nadine LEMEIGNEN
- 8<sup>e</sup> adjoint : Bertrand PITON

**Fait à la Chapelle des Marais  
Le 23 mars 2026**



**Le Maire,**

**Nicolas BRAULT-HALGAND**



**Le Secrétaire de Séance**